

Commission consultative des services publics locaux du 21 septembre 2023

Présentation du rapport d'activités établi de janvier à décembre 2022, de la délégation de service public relative à la gestion du Théâtre André Malraux et des salles de cinéma Ariel Centre-Ville et Ariel Hauts de Rueil.

I. Qualification

Il s'agit d'un contrat d'affermage portant sur la gestion du Théâtre André Malraux et des cinémas « Ariel-Centre-Ville » et « Ariel Hauts de Rueil » ; il est effectif depuis le 1^{er} juillet 2021 pour trois ans, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2024.

La délégation porte sur :

- Le Théâtre André Malraux : 1 salle de théâtre de 848 places plus 6 strapontins, soit 854 places.
- La salle Cabaret, située à l'Ariel Centre-Ville : salle cabaret de 100 places
- Le cinéma Ariel Centre-Ville
 - o Salle 1 : 257 places, dont 5 places pour personnes handicapées.
 - o Salle 2 : 120 places
 - o Salle 3 : 288 places dont 4 places pour personnes handicapées
- Le cinéma Ariel Hauts de Rueil
 - o Salle 1 : 359 places, dont 9 places pour personnes handicapées.
 - o Salle 2 : 183 places, dont 5 places pour personnes handicapées
 - o Salle 3 : 142 places dont 4 places pour personnes handicapées

II. Descriptif

A- Missions dévolues au fermier

- L'exploitation des cinémas « Centre-Ville » et « Hauts de Rueil », du Théâtre André Malraux et de la salle Cabaret
- La gestion et de l'entretien des biens affectés au service
- La programmation des activités cinématographiques
- La programmation du Théâtre et de la Salle Cabaret, en respectant la pluridisciplinarité et l'ouverture à tous les publics
- La gestion de l'information au public.

B- Le délégataire doit assurer :

- l'entretien des ouvrages, à l'exception des grosses réparations qui restent à la charge de la Ville.
- Il doit maintenir les constructions en bon état d'entretien, de fonctionnement, de propreté et d'hygiène.
- Il est tenu de supporter les dépenses nécessitées par l'exploitation des ouvrages.

III. Relations financières

Conformément à l'article 17 du contrat de délégation, le délégataire s'engage à régler à la ville une redevance selon les conditions suivantes :

- Une redevance proprement dite fixe de 231 000 € par an.

Les tarifs de billetterie théâtre et cinémas et ceux des locations de salles sont proposés chaque année à la Ville par le Conseil d'Administration et votés en Conseil Municipal.

Conformément aux engagements contractuels du service de délégation, la Ville versera une compensation financière comme suit :

Pour le Théâtre : 50% du chiffre d'affaires des recettes spectacles

Plus un forfait de 19* 4 000 euros

Pour les cinémas : 24% du chiffre d'affaires de la billetterie

Plus un forfait de 41* 1 000 euros

Pour l'exercice 2022, une somme identique à celle perçue en 2019 a été attribuée. Un versement complémentaire exceptionnel et dérogatoire a été attribué en raison de la trop faible fréquentation due à la pandémie de covid.

IV. Analyse du service pendant l'année 2022

A- Aspects techniques

Une provision de 35 000 € a été constituée pour le renouvellement du matériel conformément au cadre de la DSP.

B- Aspects financiers

PRODUITS	2022	Rappel 2021	Variation %
Chiffre d'affaires*	2 550 436	1 288 595	97.92%
Subventions**	1 314 180	1 068 565	22.99%
Autres produits***	336	221	52.04%
Repr sur amorts, prov, transf charg	108 999	50 811	114.52%
Total Produits	3 973 951	2 408 192	65.02%
Ch. exploitation	2 131 452	1 224 841	74.02%
Impôts et taxes	143 773	95 466	50.60%
Rémunérations	1 256 763	1 104 495	13.79%
Charges sociales	495 810	101 376	389.08%
Autres charges	442 131	322 426	37.13%
Dot aux amorts et prov	120 119	134 729	-10.85%
Total Charges	4 590 048	2 983 333	53.86%
Résultat d'exploitation	-616 097	- 575 141	7.12%
Prod financiers	23	4 998	-99.54%
Charg financières	0	0	0%

Résultat financier	23	4 998	-99.54%
Résultat courant	-616 097	-570 143	8.06%
Produits except	281 652	659 335	-57.28%
Charges except	40 321	38 754	4.04%
Résultat except	241 331	620 581	-61.11%
Impôts sur bénéf	0	0	0%
Total produits	4 255 626	3 072 525	38.51%
Total charges	4 630 369	3 022 087	53.22%
Résultat net	-374 743	50 438	-842.98%

*Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

	THEATRE	CINEMAS	TOTAL
Commissions		2601	2 601
Billetterie	1 158 004	998 180	2 156 184
Confiserie		81 337	81 337
Publicité		38 625	38 625
Adhésions	50 635		50 635
Ateliers Théâtre	19 115		19 115
Locations de salles	188 031		188 031
Bar	13 908		13 908

TOTAL	1 429 693	1 120 743	2 550 436
--------------	-----------	-----------	-----------

**Les subventions se répartissent comme suit :

	<i>THEATRE</i>	<i>CINEMAS</i>
Subvention de la Ville	851 000	449 187
Subvention Art et Essai		12 596
Subvention CNC fonctionnement		1 396
TOTAL	851 000	463 179

***Les autres produits correspondent à des aides à l'emploi, des droits de suite, des reprises de cartes non utilisées et des facturations de copies virtuelles (dans le cadre de l'aide à la numérisation, un forfait financier est versé pour chaque film programmé)

2022	Rappel 2021
336	221

La SEM TAM propose aux usagers un service de bar à l'Ariel Centre-Ville (salle cabaret) et au Théâtre André Malraux, les soirs de spectacles.

En 2022, les locations de salles du Théâtre ont généré 159 722 euros de recettes.

Les charges du siège sont affectées à 51% à l'activité Théâtre, elles représentent un montant de 305 269 euros.

Les charges du siège sont affectées à 49% à l'activité Cinémas, elles représentent un montant de 293 298 euros.

L'effectif global du personnel est de 33 équivalents temps plein

- siège : 8 équivalents temps plein
- Théâtre : 14 équivalents temps plein
- Cinémas : 11 équivalents temps plein

La convention collective appliquée est celle des Entreprises Artistiques et Culturelles. Le personnel est engagé sous contrat privé le plus généralement en contrat à durée indéterminée.

En 2022, des formations ont été suivies : sauveteur-secouriste du travail, assistant directeur de cinéma, projection numérique maintenance de la cabine niveau 1, équipiers d'incendie et mise en sécurité des publics (36 heures). Par ailleurs le théâtre accueille 2 apprentis au service technique depuis septembre 2022.

C- Faits marquants pendant l'année 2022

On peut constater un retour en salle progressif des spectateurs tout au long de l'année toutefois sans atteindre le niveau d'avant covid.

En 2022 un effort particulier a été fait en matière d'accueil du public scolaire. Des formes particulièrement adaptées et des représentations dédiées aux scolaires ont été proposées et les sorties scolaires ont progressées tout au long de l'année (le début de celle-ci étant encore soumis au pass sanitaire avec de nombreuses complications quant aux sorties scolaires pour les établissements).

En 2022, le cinéma Ariel Hauts de Rueil a été ouvert pendant 358 jours et 346 jours pour le cinéma Ariel Centre-Ville.

8 000 séances ont été faites dans les 6 salles des deux sites avec un taux d'occupation moyen de 9,83% pour l'Ariel Centre-Ville et de 11,82% en Hauts de Rueil, soit une moyenne globale de 10,82 % pour l'ensemble des deux sites.

Au cinéma, l'année 2022 a été une année avec de nombreux challenges, qui a connu une évolution radicale entre le début et la fin de l'année. Le premier semestre fut marqué encore par les mesures sanitaires (port du masque obligatoire, jauge réduite dans les salles, contrôle du pass sanitaire appliqué drastiquement) avec des aléas internes (arrêts maladies, départs, remplacements, etc.), puis un retour dès le mois de juin de la fréquentation avec la levée des restrictions.

Le cinéma Centre-Ville a obtenu la reconduction du label Art et Essai en 2022.

V. Conclusions générales

L'exercice financier global dégage pour 2022 un résultat négatif de 277 389 euros pour le Théâtre et un résultat négatif de 97 354 euros pour les cinémas, soit un solde négatif de 374 743 euros pour le Théâtre et les cinémas.

Dans ce contexte le délégataire envisage des mécénats pour permettre, en plus d'un retour du public attendu en 2023, de rétablir un équilibre financier. Les actions mises en place en 2022 sur la délégation confiée à la SEM TAM s'inscrivent pleinement dans la mission de service public qui a été définie par la Ville et occupe une part entière dans le tissu culturel local.